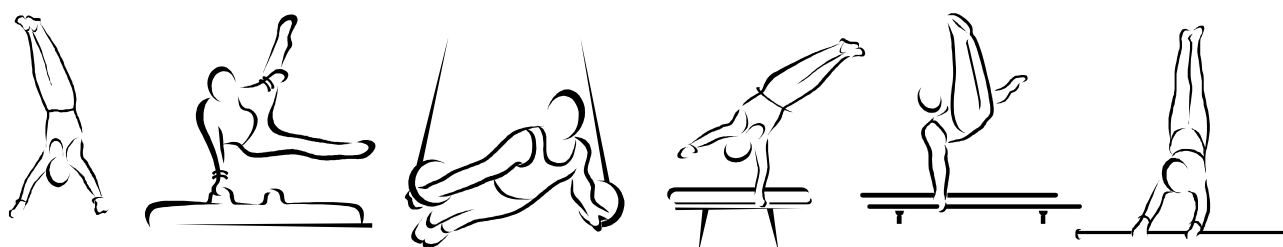


COMMISSION TECHNIQUE

DE

GYMNASTIQUE MASCULINE



CAHIERS DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION DEPARTEMENTALE

Mise à jour du 1^{er} octobre 2012

1.1 – L'association organisatrice - Etape 1

Elle enverra, **1 mois avant la compétition** aux clubs évoluant par équipes et/ou en individuels du département :

- ⇒ Une lettre d'accueil,
- ⇒ Un questionnaire administratif comprenant :
 - Le Fichier excel pour l'inscriptions des gymnastes,,
 - Le fichier d'inscription du nombre d'équipes participantes,
 - Le fichier d'inscription des juges.
- ⇒ Le rappel des délais fixés par le Comité Départemental pour le renvoi des inscriptions.
- ⇒ Les associations se devront de respecter rigoureusement ces délais.

Doit, après réception des formulaires et par retour de courrier **ou E-mail de préférence**, **ENVOYER au plus tard 15 jours avant la compétition :**

⇒ La liste des gymnastes ainsi que le nombre d'équipes participantes au secrétariat des compétitions à :

Christophe BAGIEU – 10, route de la Torte – 40100 DAX – 06.79.59.18.00

E-Mail : chris-mpl@wanadoo.fr

⇒ Le nombre d'équipes par catégorie ou de gymnastes participant uniquement à titre individuel **au club organisateur**,

⇒ La liste des juges participants au championnat au responsable des plateaux des juges à :

CLAUZET Jean Pierre, « Au Camaou », 40250 SOUPROSSE

Mail : jean-pierreclauzet@orange.fr

1.3 – L'association organisatrice – Etape 2

Doit, dès réception des informations et en accord avec le responsable de la commission technique, **ENVOYER au plus tard 10 jours avant la compétition** les horaires de passage :

- ⇒ Aux associations,
- ⇒ Au responsable du secrétariat,
- ⇒ Au responsable départemental des juges,
- ⇒ Au responsable de la commission technique.

Le responsable des plateaux de juges enverra aux associations et au club organisateur la composition du jury **1 semaine avant la compétition**.

Le club organisateur est responsable de l'élaboration des horaires en accord avec le responsable de la commission technique départementale.

L'ouverture du gymnaste doit être prévue une heure avant le début des épreuves.

Le pointage doit avoir lieu une ½ heure avant le début des épreuves.

Par respect pour les jeunes gymnastes, le pointage du 1^{er} horaire du matin ne pourra débuter avant 8h00 pour la catégorie « Pupilles » et 8h30 pour la catégorie « Jeunes Poussins ».

Il faut prévoir un temps d'échauffement de 30 secondes par gymnaste environ.

L'ordre de passage sur les agrès doit respecter la rotation olympique, soit :

Catégories « Jeunes Poussins » : Sol, Ateliers (Arçons et Anneaux), Table de Saut, Barres Parallèles, Barre Fixe.

Catégories « Pupilles » : Sol, Table de Saut, Barres Parallèles, Barre Fixe.

Catégorie « Adultes » : Sol, Arçons, Anneaux, Table de Saut, Barres Parallèles, Barre Fixe.

Les évolutions collectives (Mini-trampoline) peuvent être effectuées à la fin de la rotation mais il est préférable de les inclure dans la rotation.

Le club organisateur doit prévoir une personne en charge de faire tourner le plateau de compétition dans l'ordre et le respect des horaires prévus.

Il est souhaitable de prévoir une ambiance musicale pour les échauffements et les déplacements aux agrès.

3.1 – SECRETARIAT TECHNIQUE

Prévoir une salle isolée pour installer le secrétariat équipée d'une table et de trois chaises, de prises électriques ainsi que du matériel nécessaire à la réalisation des palmarès (page de couverture pour le palmarès, papier blanc format A4, photocopieur).

Chaque club organisateur devra prévoir deux personnes pour le pointage, la saisie des notes et l'édition du palmarès.

3.2 – LE JURY

Il est établi par le responsable des plateaux de juges.

Le responsable des juges de chaque club devra s'assurer de la présence des juges inscrits avant d'envoyer la liste au responsable du jury.

Il appartient à chaque club de le prévenir en cas d'absence d'un juge.

Les juges doivent être en tenue comme précisé dans le code fédéral FSCF en vigueur.

3.3 – SERVICE MEDICAL

Comme pour toute manifestation sportive, il est indispensable de prévoir les services de la Croix Rouge ou de la Protection Civile et/ou d'un médecin.

3.4 – ORGANISATION MATERIELLE

Le matériel doit être de qualité et doit répondre aux normes indiquées sur le code de pointage en vigueur.

Les tapis de réception doivent être en nombre suffisant pour assurer la sécurité des gymnastes (confère code de pointage FSCF en vigueur, chapitre « normes des agrès »).

Si un club a des difficultés pour rassembler le matériel nécessaire à l'organisation de la compétition dans de bonnes conditions, il doit demander à d'autres clubs de lui en prêter.

Prévoir une table et des chaises en nombre suffisant pour les juges et 2 bancs par agrès pour faire asseoir les gymnastes.

Prévoir une sonorisation efficace pour l'annonce des rotations et la lecture du palmarès.

Prévoir une table séparée pour disposer les récompenses de la compétition.

Prévoir un podium pour le palmarès (il peut être réalisé à l'aide de plinths).

Remarque : il appartient au club organisateur d'inviter pour la compétition les personnalités locales, les membres du Comité Départemental ou de la Ligue ainsi que la presse.

3.5 – LES RECOMPENSES

Elles sont à la charge du club organisateur pour chaque tour du Championnat Départemental par équipe.

Elles sont à la charge du Comité Départemental pour les Championnats Individuels Départementaux

Lors du 4^{ème} tour Départemental, le vainqueur final reçoit un trophée remis en jeu chaque année et offert par le Comité Départemental.

Pour chaque tour Départemental, il faut prévoir :

- ⇒ **1 coupe pour chaque équipe présente sur le podium,**
- ⇒ **1 coupe pour le gymnaste classé 1^{er} de sa catégorie et 1 médaille pour les 2 suivants ou plus.**

Lors de la lecture du palmarès, il est **INDISPENSABLE** :

⇒ **de nommer toutes les équipes** qui ont participé à la compétition en commençant par le bas du classement.

⇒ **de nommer les 10 premiers gymnastes du classement individuel** de chaque catégorie en commençant par le 10^{ème}.

IMPORTANT

Pour la lecture du palmarès, TOUTES les équipes et TOUS les gymnastes ayant participé à la compétition doivent être présents et en tenue gymnique correcte et uniforme :

- ⇒ **soit survêtement complet du club,**
- ⇒ **soit sokol ou short et léotard ou tee-shirt du club.**

Tout gymnaste ne respectant pas la présente règle ne pourra être présent lors du palmarès ni être récompensé.

3.6 – DROITS D'ENGAGEMENT

Pour le Championnat Départemental par équipe :

- ⇒ **10€** par équipe « Pupilles » et « Adultes »,
⇒ 6 € pour les équipes « Pupilles » et « Adultes » incomplètes,
- ⇒ **6€** par équipe « Jeunes Poussins ».
⇒ 4 € par équipe « Jeunes Poussins » incomplètes.

Les droits d'engagement sont perçus par le club organisateur.

Pour les Championnats Individuels Départementaux :

- ⇒ **4.5 €** par gymnaste engagé.

Les droits d'engagement sont perçus par le Comité Départemental qui (nouveau 2010) reverse 1.50€/gym au club organisateur pour participation aux frais d'organisation.